

protection ou pour lesquels nos voisins ne craignent pas la concurrence ; mais des produits du sol, les seuls à peu près que nous pourrions vendre à nos voisins, il n'en est nullement question.

Les Américains ont sur nous l'avantage du tarif et tant que nous n'aurons pas par un remaniement du nôtre mis quelques bons atouts bien choisis dans notre jeu, nous risquerons fort de toujours parler de réciprocité sans jamais obtenir un traité digne de ce nom.

LES QUESTIONS DE TARIF.

L'association des Manufacturiers du Canada nous adresse une circulaire émanant de son comité du tarif d'après laquelle ce comité après étude des demandes de changement au tarif des douanes qui lui ont été adressées, est d'avis que certaines modifications au tarif existant doivent être suggérées comme suit :

1° En vue des récents développements qu'a pris au Canada l'industrie du fer et de la fabrication de plusieurs genres d'acier qui, autrefois n'étaient pas manufacturés dans le Dominion et le sont ou le seront à Sydney, Sault Ste Marie, New Glasgow, Hamilton et autres endroits, l'association demande au gouvernement de considérer la nécessité d'accorder aux producteurs de fer et d'acier une protection suffisante pour la fabrication des nouveaux produits.

2° Que la fabrication du chlorure de chaux et de la soude caustiques maintenant existante au Canada jouisse d'une protection suffisante pour le maintien de cette nouvelle industrie et l'association demande que ces articles soient frappés d'un droit spécifique à l'importation.

3° Que le gouvernement augmente les droits sur les monuments en granit ouvrés de 35 à 45 p. c.

4° Que les droits sur la réglisse de 20 p. c. sur l'extrait ou la pâte soient portés à 35 p. c. plus $\frac{1}{2}$ c par lb comme les autres articles de confiserie.

L'Association a également reçu deux autres requêtes :

La première, de manufacturiers de cercueils et coffres demandant que les satins, guipures, franges et glands qui ne sont pas manufacturés dans ce pays soient admis en franchise pour les manufacturiers de cercueils, etc...

La seconde, d'un manufacturier de machinerie demandant que : 1o quand une entente spéciale est faite d'admettre en franchise la ma-

chinerie requise pour quelque industrie particulière, cette franchise ne s'étende pas aux arbres de couche, supports, poulies et autres machineries de fabrication courante au Canada et 2o, si possible, la requête devrait être plus étendue et toutes exemptions semblables devraient disparaître du Tarif des Douanes.

Les membres de l'Association sont invités à faire connaître leurs vues par écrit sur ces questions jusqu'au 10 décembre inclus. Ils sont également invités à assister à la réunion du Comité du Tarif qui aura lieu le 18 décembre à 4 h. p. m., au local de l'Association.

Les membres qui désireraient voir quelle question de tarif discutée par l'Association, devront soumettre par écrit telle question le 9 décembre au plus tard.

LES EVALUATIONS EN DOUANE

On se plaint depuis longtemps dans les régions commerciales de la variété des évaluations pour les mêmes marchandises dans les différents ports d'entrée et il est à désirer qu'on arrive, autant qu'il est possible, à l'unification dans l'estimation du coût des marchandises dans les pays de provenance.

Le Comité d'Evaluation et d'Estimation de l'Association des Manufacturiers du Canada s'est emparé de la question et la soumet aux membres de l'Association dans les termes suivants :

"Le comité croit que plusieurs points sous ce rapport méritent la plus grande attention de l'Association, à savoir, la nécessité que le gouvernement adopte de meilleures méthodes pour obtenir des renseignements concernant les prix ayant cours sur les marchés étrangers, au moyen d'un service semblable à celui du corps consulaire des Etats-Unis ; il est aussi grandement nécessaire que nous usions de notre influence pour obtenir du gouvernement qu'il mette arrêt aux fortes importations actuelles de marchandises désignées comme soldes, articles de rebut et du surplus des productions de l'étranger entrant à des prix moindres que la valeur régulière de la marchandise. Ce mal ne fait que croître et nous croyons que dans aucun cas, ces marchandises ne devraient pouvoir entrer à une valeur réduite.

Nous croyons également qu'il y a lieu à amélioration dans l'unification des valeurs aux différents ports d'entrée.

"En faisant ces remarques nous

devons dire que nous croyons que le Gouvernement fait de son mieux, mais il y a cependant, sans aucun doute, matière à une grande amélioration dans ce sens. Nous espérons que l'Association prendra les mesures voulues pour que ces questions d'évaluation soient étudiées avec soin dans toute leur étendue afin qu'on puisse agir."

LES ELECTIONS

De l'Association des débitants de Liqueurs licenciées de Montréal

Mercredi après midi eut lieu, au Monument National, les élections des officiers de l'Association des débitants de Liqueurs licenciées de Montréal.

L'assistance était très nombreuse et a prêté une grande attention au discours vigoureux de M. Lawrence A. Wilson qui a fait ressortir l'absurdité de la prohibition à la lumière de l'expérience dans le passé.

Allant même plus loin, M. Wilson a fait une allusion passablement piquante aux buveurs de thé pour lesquels il ne semble pas professer un enthousiasme débordant. Les stimulants, dit-il, avec raison, font autant de mal que ce pauvre whisky auquel on en veut tant, sous le prétexte que quelques uns en abusent !

"Le Spleen proverbial des teetotalers est dû à leur excessive consommation de thé ; nous avons donc toutes les raisons possibles pour modérer notre enthousiasme à l'égard de ce breuvage."

Après les affaires de routine, la lecture du rapport du trésorier indiquant la prospérité des finances de l'association, M. L. A. Wilson paie un tribut d'hommages à la mémoire du regretté major E. L. Bond, décédé dans les tragiques circonstances que l'on sait.

Les élections se sont faites ensuite avec le résultat suivant :

Président : M. Lawrence A. Wilson.
Vice président : M. Napoléon Richard.
Secrétaire : M. L. A. Lapointe.
Trésorier : M. Victor Bongie.
Avisseurs : Ech. H. Laporte, Ech. H. A. Ekers, Ech. Clément Robillard, Ech. Lamarche, Ech. Vital Raby, ex-éch. Thos. Kinsella et Edmond Quintal.

Il y aura lutte pour l'élection du Bureau de directeurs.

Voici les candidats sur les rangs : Messrs Amédée Blondin, Henri Dubois, Benjamin Lepine, E. L. Ethier, Louis Poire, Geo. D. Fuchs, Victor Lemay, Louis P. Frigon, Edouard Fortin, Phillip Elliott, Arthur Dudemaine, et J. R. Vallière.

Le vote aura lieu lors de l'assemblée annuelle, le 2 Janvier 1902.

Les nouveaux membres suivants ont été admis :

MM. Oscar Dugas, 597 rue Ste Catherine ; Labelle V. Beauchamp, 431 rue Craig ; Edmond Lescarbeau, 1309 rue Ste Catherine ; Bovril Limited, 27 rue St Pierre ; Napoléon Cusson, St Hilaire ; Noé Cloutier, Mile-End ; Edouard Larivière, 646 rue Ste Catherine ; Julien Brousseau, 1236 rue St-Jacques ; Adolphe Derocher, Pointe aux Trembles ; H. L. Boisseau ; 54 carré St Louis ; Damase Larose, 9 rue Panet ; Edouard Brunet, 1588 Notre Dame.

La Canada Hardware Co. Ltd de Montréal ayant contracté pour une très forte quantité d'acier de toute espèce, surtout d'acier à bandages et pour machines, est en mesure de coter des prix spéciaux pour quantités.